

99
72k

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

SEPTIÈME SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

(1998-1999)

LE 15 DÉCEMBRE 1998

1.00 RECUEILLEMENT

(PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
TENUE LE 15 DÉCEMBRE 1998 À 20 h 00
AU 50 BOULEVARD TASCHEREAU
À LA PRAIRIE
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE GENTRIC-KERNEÏS
ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS:

MMES CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR, DENISE DAOUST-BIGONNESSE, MICHELINE
PATENAUDE-FORTIN

MM. GABRIEL CARRIÈRE, LUC CHARTIER, ANDRÉ DUGAS

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

MME DANIELLE FAVREAU, représentante du Comité de parents (secondaire)

MM. NORMAND LAPOINTE, directeur général et MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint

MME MONIQUE HÉBERT, directrice générale adjointe

AINSI QUE:

MM. JACQUES AUBRY, directeur du Service des ressources humaines
PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles
CLAUDE HÉBERT, directeur du Service de l'informatique
JEAN JOLY, secrétaire général
GÉRARD LACHANCE, directeur du Service de l'information
MICHEL MONETTE, directeur des Services éducatifs aux jeunes
GILLES PRESSEAULT, directeur du Service de l'éducation des adultes et de la formation
professionnelle

3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(C.E.-0464-12-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QUE les membres du Comité exécutif adoptent l'ordre du jour suivant, à savoir:

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

6.00 SECRETARIAT GÉNÉRAL

6.01A Lecture et approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 novembre 1998

6.01B Lecture et approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er décembre 1998

6.02 Correspondance

6.03 Comité consultatif de transport: Compte rendu de la réunion tenue le 1er décembre 1998

6.04 Centre de la Petite Enfance du Jardin Fleuri: Demande d'appui

6.05 École intermédiaire Jacques-Leber - Championnat de hockey provincial de la Fédération du sport étudiant: Demande d'appui

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

7.01 École secondaire Louis-Philippe-Paré: Expulsion d'un élève

7.02 Service de garde en milieu scolaire: État de dossier

8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 9.01 Création de postes
- 9.02 Engagements
- 9.03 Responsables d'école
- 9.04 Ratification d'un accord
- 9.05 Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec
- 9.06 Direction d'école

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- 10.01 Liste des comptes: Vérification

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- 11.01 Acquisition d'équipement informatique: Adjudication de contrat

12.00 SERVICE DE L'INFORMATIQUE

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

14.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

6.00 SECRETARIAT GÉNÉRAL

6.01A LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 1998

- DISPENSE DE LECTURE

(C.E.-0465-12-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 novembre 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

(C.E.-0466-12-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 novembre 1998 soit approuvé sous réserve d'y lire, à la résolution C.E.-0440-11-98 "Yves Bergevin, technicien en loisirs" au lieu de "Yves Bergerin, enseignant".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.01B LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1er DÉCEMBRE 1998

- DISPENSE DE LECTURE

(C.E.-0467-12-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er décembre 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

(C.E.-0468-12-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er décembre 1998 soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

02 CORRESPONDANCE

6.03 COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT: COMPTE RENDU DE LA RÉUNION TENUE LE 1er DÉCEMBRE 1998

Les membres du Comité exécutif prennent connaissance du document cité en rubrique et déposé à titre d'information.

6.04 CENTRE DE LA PETITE ENFANCE DU JARDIN FLEURI: DEMANDE D'APPUI

(C.E.-0469-12-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE les membres du Comité exécutif appuient la demande, telle que décrite dans le document déposé en annexe sous la cote 6.04, du Centre de la Petite Enfance du Jardin Fleuri, au ministère de la Famille et de l'enfance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.05 ÉCOLE INTERMÉDIAIRE JACQUES-LEBER - CHAMPIONNAT DE HOCKEY PROVINCIAL DE LA FÉDÉRATION DU SPORT ÉTUDIANT: DEMANDE D'APPUI

(C.E.-0470-12-98)

CONSIDÉRANT l'appui déjà apporté par le Conseil d'établissement de l'école concernée,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QUE les membres du Comité exécutif appuient la candidature de l'école intermédiaire Jacques-Leber, à titre d'hôtesse du tournoi de hockey provincial de la Fédération du sport étudiant, prévu en avril 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ARRIVÉE D'UNE REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS

À 20 h 08, arrivée de Madame Pascale Godin, représentante du Comité de parents au primaire.

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

7.02 SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE: ÉTAT DE DOSSIER

Les membres du Comité exécutif ont reçu le document déposé en annexe sous la cote 7.02, décrivant le cheminement du dossier cité en rubrique et faisant état de la situation actuelle à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

AJOURNEMENT

(C.E.-0471-12-98)

À 20 h 12,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QUE la séance soit ajournée afin de permettre aux membres du Comité exécutif de siéger en comité plénier avec les directions d'école présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRISE DE LA SÉANCE

(C.E.-0472-12-98)

À 20 h 32,

IL EST PROPOSÉ par Madame Denise Daoust-Bigonnesse

QUE la séance se poursuive.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0473-12-98)

Comme suite aux délibérations,

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE le statu quo relatif au traitement budgétaire 1998-1999 des services de garde en milieu scolaire soit maintenu à moins que le Conseil d'établissement de l'école, suite à un avis en ce sens du comité des parents utilisateurs du service de garde, lorsque celui-ci existe, en demande la modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0474-12-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

De vérifier, auprès des Conseils d'établissement, leur intérêt au regard de démarches que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries pourrait entreprendre auprès du ministère de l'Éducation, à l'effet que les parents utilisant le service de garde en milieu scolaire ne reçoivent qu'une seule facture comprenant les frais de base et les frais additionnels - lesquels peuvent être présentés de façon distincte - dans le but de permettre à ces derniers de mieux planifier leur budget et de bénéficier d'une déduction d'impôt, lorsqu'applicable, tout en facilitant la gestion du dossier par la direction de l'école.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.01 ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-PHILIPPE-PARÉ: EXPULSION D'UN ÉLÈVE

HUIS CLOS

(C.E.-0475-12-98)

À 20 h 36,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QUE les membres du Comité exécutif siègent à huis clos aux fins de traiter d'une expulsion d'élève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DU HUIS CLOS

(C.E.-0476-12-98)

À 20 h 50,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Chartier

QUE le huis clos soit levé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0477-12-98)

CONSIDÉRANT les motifs invoqués par la direction de l'école secondaire Louis-Philippe-Paré, dans sa lettre du 7 décembre 1998 adressée à la direction générale de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Chartier

QUE les membres du Comité exécutif expulsent Mathieu Côté des écoles et des centres de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.01 CRÉATION DE POSTES

(C.E.-0478-12-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QU'un poste de concierge (-9275 m²) à temps complet (35 h/sem.) à l'école des Trois-Sources soit créé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0479-12-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE les membres du Comité exécutif entérinent la recommandation du directeur du Service des ressources humaines à l'effet de créer un poste d'agent d'administration au Service des ressources humaines, à compter du 16 décembre 1998, et que Madame Suzanne Guérin soit affectée à ce poste à compter du 6 janvier 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.02 ENGAGEMENTS

- PERSONNEL ENSEIGNANT

BOIVIN, Thierry

(C.E.-0480-12-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Monsieur Thierry Boivin à titre d'enseignant à temps plein régulier, à compter du 26 août 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TALBOT, Richard

(C.E.-0481-12-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Monsieur Richard Talbot à titre d'enseignant à temps plein régulier, à compter du 2 novembre 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- PERSONNEL NON ENSEIGNANT

MARTINEAU, Sylvain

(C.E.-0482-12-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Monsieur Sylvain Martineau au poste de technicien en transport scolaire à temps partiel (25 h/sem.) à la direction générale (services auxiliaires) et ce, à compter du 16 décembre 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.03 RESPONSABLES D'ÉCOLE

CYR, Danielle

(C.E.-0483-12-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE Madame Danielle Cyr soit nommée responsable d'école à Sésame et ce, pour l'année scolaire 1998-1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEGUERRIER, Paul

(C.E.-0484-12-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE Monsieur Paul Leguerrier soit nommé responsable d'école à l'école de la Petite-Gare et ce, pour l'année scolaire 1998-1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MONTPETIT, Rachel

(C.E.-0485-12-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE Madame Rachel Montpetit soit nommée responsable d'école à l'école de l'Aquarelle et ce, pour l'année scolaire 1998-1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.04 RATIFICATION D'UN ACCORD

(C.E.-0486-12-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Denise Daoust-Bigonne

QUE les membres du Comité exécutif ratifient l'approbation, par les parties locales, d'un accord intervenu entre les parties nationales en vertu de l'article 9-5.00 de l'entente nationale 1995-1998 applicable aux enseignantes et enseignants représentés par la Centrale de l'enseignement du Québec (E-1) (Annexe LXIII - Changement de régime d'assurance découlant de l'implantation des commissions scolaires francophones et anglophones).

QUE Madame Marie-Louise Gentric-Kerneis et Monsieur Normand Lapointe, respectivement présidente du Comité exécutif et directeur général, soient autorisés à signer cet accord pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JA
→
7/26

9.05 COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU QUÉBEC

(C.E.-0487-12-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE, dans les choix possibles de limite de lésion, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries choisisse, pour l'année de cotisation 1999, une limite équivalant à une fois et demi (1 1/2) le salaire maximum annuel assurable.

QUE Monsieur Jacques Aubry, directeur du Service des ressources humaines, soit mandaté pour signer le document afférent pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.06 DIRECTION D'ÉCOLE

CHALIFOUR, Michel

(C.E.-0488-12-98)

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale,

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Monsieur Michel Chalifour à titre de directeur d'école à l'école Sainte-Clotilde, aux conditions prévues au règlement régissant les conditions d'emploi des administrateurs.

QUE cette nomination soit effective à compter de son adoption et que Monsieur Chalifour entre en fonction à compter d'une date à être déterminée par la direction générale et soit assujéti à une période de probation d'une durée d'une année à compter de la date de sa nomination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 LISTE DES COMPTES: VÉRIFICATION

La liste des comptes qui se rapportent à la période commençant le 10 novembre 1998 et se terminant le 7 décembre 1998 est soumise aux membres du Comité exécutif pour fins de vérification.

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE: ADJUDICATION DE CONTRAT

(C.E.-0489-12-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QUE les membres du Comité exécutif adjugent à la firme «ACTIONTECH», plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de quarante-cinq mille six cent soixante-huit dollars et trente-huit centièmes (45 668,38 \$), incluant toutes taxes, le contrat d'acquisition d'équipement informatique, tel que décrit dans le document déposé en annexe sous la cote 11.01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.00 SERVICE DE L'INFORMATIQUE

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

Après avoir pris connaissance de la note concernant la Campagne Centraide 1998 à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, l'assemblée convient, sur la proposition de madame la Présidente du Comité exécutif, d'adresser ses sincères félicitations à l'équipe des responsables de la Campagne, à savoir Mesdames Lorraine Daigle, Claire Labelle, Lorraine Lussier et Messieurs Marcel Carrier, Éan Fortier et Serge Girard.

14.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

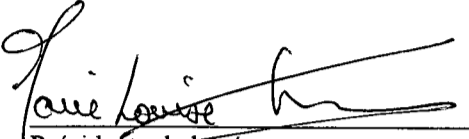
(C.E.-0490-12-98)

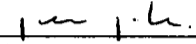
À 21 h 11, l'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André-Dugas.

QUE la séance ordinaire du 15 décembre 1998 soit et est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Présidente de la séance


Secrétaire général